

Réf. : Responsable Service scolarité

Arrêté fixant la composition du jury de la Licence mention Sciences pour la santé parcours Sciences du médicament et des produits de santé – LAS 2

Le Doyen de la Faculté de Pharmacie de Lille,

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-1, D. 623-6 et D. 613-7,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur,
Vu l'arrêté de l'Université de Lille n° 2022-053 du 03 janvier 2022 relatif à délégations de signature.

Décide :

Art. 1 : sont nommés pour l'année universitaire **2022-2023** membres du jury de la **Licence mention Sciences pour la santé parcours Sciences du médicament et des produits de santé** :

Président : M. le Pr Damien CUNY (PU),

M. le Dr Sébastien ANThERIEU (MCF),

Mme le Dr Cécile DANEL (MCU-PH),

Mme le Dr Marie LECOEUR (MCF),

Mme le Dr Céline RIVIERE (MCF),

M. le Pr Pascal ODOU (PU-PH).

Art. 2 : le Responsable de l'Administration et du Pilotage de la Faculté de Pharmacie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lille, le 03 Octobre 2022


Pr. Delphine ALLORGE

